



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 Juin 2023

**Le huit juin deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023**

Nombre de conseillers :

*En exercice* : 15

*Présents* : 10

*Votants* : 10

*Procurations* : 0

Convocation  
1<sup>ER</sup> Juin 2023

Délibération Numéro

**2023.08.06.04**

Objet :

**AVIS SUR LE**  
**PROJET DE**  
**PROTECTION DE**  
**L'ATMOSPHERE**  
**CAUX VALLEE DE**  
**SEINE**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

**EXPOSE** :

Afin de limiter les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement, le droit européen définit un cadre pour la préservation de la qualité de l'air en fixant des concentrations maximales dans l'air pour certains polluants. Ces directives imposent de surveiller la qualité de l'air, d'informer les populations sur le sujet, de respecter les normes sanitaires fixées et de mettre en œuvre des plans d'action dans les zones dans lesquelles des dépassements des normes sanitaires sont observés.

Sur le territoire,

**Pour le NO2 :**

- des dépassements récurrents de la valeur limite NO2 sont enregistrés sur l'Agglomération de Rouen, liés au trafic routier, révélant un problème localisé
- la mise en place d'actions sur l'industrie ou l'agriculture n'aurait qu'un faible impact sur ces dépassements ;
- les concentrations en NO2 en proximité trafic sont plus importantes en semaine en heure de pointe du matin et du soir, liées aux déplacements domicile-travail et domicile-étude.

**Pour les particules :**

- les valeurs limite sont respectées mais les valeurs recommandées par l'OMS (2006 et 2021) sont dépassées sur la plupart des stations ;
- les populations sont exposées à des émissions de particules fines provenant majoritairement de l'industrie, du secteur résidentiel et du secteur transport. Caux Seine Agglo a réalisé un projet de protection de l'atmosphère basé sur un plan d'action comprenant 11 actions opérationnelles et 3 actions de gouvernance afin de parvenir aux objectifs définis.

Monsieur le maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les actions retenues dans le PPA de Caux Seine Agglo :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation  
1<sup>ER</sup> Juin 2023

Délibération Numéro

**2023.08.06.04**

Objet :

**AVIS SUR LE**  
**PROJET DE**  
**PROTECTION DE**  
**L'ATMOSPHERE**  
**CAUX VALLEE DE**  
**SEINE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ces actions sont réparties en cinq thématiques différentes :

- Transports ;
- Industrie ;
- Grands ports maritimes et logistique portuaire ;
- Résidentiel/tertiaire ;
- Mesures intersectorielles.

**1 – Transports** - Instaurer des plans de mobilité simplifiés dans tous les EPCI qui n'ont pas de plans similaires et assurer leur bonne articulation avec les actions des entreprises et administrations

**2 – Transports** - Inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à améliorer le niveau de Crit'Air de leurs véhicules (viser le niveau 1)

**3 – Transports** - Inciter les entreprises ainsi que les administrations (non obligées) à réaliser un Plan de Mobilité Employeurs

**4 – Industrie**

**4.1** - Inciter les entreprises notamment les PME et PMI à réaliser des diagnostics environnementaux afin qu'elles soient accompagnées sur les plans technique et financier pour réduire leurs émissions de polluants atmosphériques

**4.2** - vérification des Meilleurs techniques disponibles et contrôle des industriels sur la mise en place de ses équipements

**4.3** - Suivi SO2 et vérification de la mise en place par les industriels concernés des Meilleurs Techniques Disponibles (MTD)

**5 – Maritime** - Développer le réseau de systèmes de raccordements électriques des navires à quai dans les ports et systématiser leur utilisation

**5 bis** - Développer le réseau de bornes électriques dans les ports et systématiser leur utilisation

**6 – Fluvial** - Poursuivre le programme ESI

**7 – Résidentiel/tertiaire** - Orienter les citoyens vers le guichet unique des aides allouées à la rénovation énergétique pour favoriser la réduction des émissions par foyer

**8 – Mesures intersectorielles** - Identifier et promouvoir une série d'écogestes que chaque citoyen peut mettre en œuvre pour réduire les émissions polluantes dans sa vie quotidienne

**9 – Mesures intersectorielles** - Favoriser le report multimodal (ferroviaire et fluvial) pour le transport des marchandises

Quatre actions de gouvernance ont été adoptées afin de :

- faciliter les échanges entre les parties prenantes du PPA pour une mise en œuvre efficaces des actions ;
- garantir un suivi précis de la mise en œuvre du PPA ;
- permettre aux citoyens de suivre l'avancée des travaux du PPA ;
- assurer une bonne articulation des différentes mesures prises en faveur de la qualité de l'air du PPA.

Enfin, un tableau de bord recensant l'ensemble des indicateurs de suivi et d'évaluation a été conçu afin de suivre la mise en œuvre du PPA et ses impacts.

**Oui cet exposé**, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur le Projet de Protection de l'Atmosphère réalisé par Caux Seine Agglo.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, (10 voix pour)

→ **EMET** un avis favorable sur le projet de protection de l'atmosphère de Caux Seine Agglo.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT